

42315
Code INSEE

Commune d'Unias
Commune

06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Yves DUPORT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 160 989.38 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Contre 0 Pour 9

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 28 103.15 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 132 886.23 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203150-20240327-DEL062024-DE

160 989.38 €

Accusé certifié exécutoire

D Solde d'exécution d'investissement

Réception par le préfet : 28/03/2024
Publication : 28/03/2024

17 404.96 €

Pour l'autorité compétente par délégation

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)



-49 409.20 €

Besoin de financement F

=D+E -32 004.24 €

AFFECTATION = C

=G+H 160 989.38 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

32 004.24 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

128 985.14 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Yves DUPORT, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A Unias le 27/03/24

Le Maire

La Secrétaire de séance
Cyrille GOUNY

